

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 6 MARS 2009

### **ASSAINISSEMENT « LA CROIX VALLIER » : APPROBATION DU D.C.E.**

Le projet consiste à mettre en séparatif le réseau d'assainissement et rejeter les eaux claires à la rivière afin de décharger la station d'épuration, conformément au diagnostic d'assainissement.

Le projet de dossier de consultation des entrepreneurs établi par la D.D.A.F. a été examiné. Le détail estimatif général récapitulatif (exprimé en € hors taxes) se décompose comme suit :

❖	Estimation du coût des travaux	168.218,82 €
❖	Levé topographique	2.915,25 €
❖	Tests préalables à la réception	4.062,00 €
❖	Frais de maîtrise d'œuvre	<u>8.370,00 €</u>
	SOUS TOTAL	183.566,07 €
❖	Frais de reproduction des dossiers et publications d'avis	1.000,00 €
❖	Somme à valoir pour imprévus et divers (2,86 %)	<u>5.433,93 €</u>
	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>190.000,00 €</b>
	T.V.A.	<u>37.240,00 €</u>
	<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>227.240,00 €</b>

La participation de l'Agence de l'Eau est à ce jour hypothétique, les dossiers étant étudiés au cas par cas, lorsque ceux-ci sont totalement finalisés. Celle du conseil général est acquise.

De ce fait, considérant une estimation des travaux de 190.000 € HT, on peut attendre une recette minimum de 66.500 € ou maximale de 114.000 €.

Le dossier de consultation est approuvé à l'unanimité.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE DEPUTE YVES NICOLIN**

Monsieur le Député Yves NICOLIN nous a rendu visite en préambule de la séance de Conseil Municipal du 27 février 2009.

Il a été sollicité par la Municipalité, au titre de sa réserve parlementaire, une demande d'aide sur un programme d'investissement. Monsieur NICOLIN s'est proposé de la présenter au Ministère de l'Intérieur.

A l'unanimité, un dossier de demande relative aux travaux d'extension du cimetière lui a été transmis au titre de la réserve parlementaire 2009.

## **SERVITUDE DE PASSAGE POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le permis de construire déposé par les époux Mallet sur les parcelles AD 129, 131 et 352, induit un raccordement au réseau d'assainissement rue du Monteillard à l'angle de la rue du 8 mai pour y amener les eaux vannes et usées. Pour ce faire, il y a lieu de traverser une parcelle communale AD 351. Une autorisation est donc donnée à l'unanimité pour permettre aux époux Mallet de bénéficier d'une servitude de tréfonds sous ladite parcelle communale.